



MAIRIE DE FALLERON
85670 FALLERON

VENDÉE

téléphone : 02 51 35 50 91

télécopie : 02 51 35 54 54

e-mail : mairie.falleron@wanadoo.fr

Réunion du 12 février 2019

COMPTE-RENDU

L'an deux mil dix-neuf, le douze février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FALLERON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TENAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 février 2019

PRÉSENTS : M. TENAUD, Mme VRIGNEAU, M. CHATELIER, Mmes CHAUVIN et HERBERT, M. ROUSSEAU, Mme POUVREAU, MM. MICHENEAU, BETHUIS, Mmes GABORIT, FOREST et BONNEAU.

ABSENTS : M. GELEBART et Mme RICORDEL

ABSENTS EXCUSÉS : MM. GROSSIN, GIRARD et ACHARD, Mme BAUD

Madame BONNEAU Myriam a été élue Secrétaire.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR PROPRIÉTÉ ANDRÉ

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété des Consorts RIAND, sise 16 Rue de la Croix des Maréchaux.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à payer des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS DES ABORDS DE LA SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal, à 11 voix « POUR » et une abstention, retient l'offre de l'entreprise COLAS à hauteur de 95 000 € HT (114 000 € TTC) pour la réalisation des travaux d'aménagements extérieurs des abords de la salle « Les Sarments d'Or ».

PRESTATION ARCHIVES 2019

Le Conseil Municipal approuve la mission de l'archiviste du Centre de Gestion (45 jours d'intervention), pour un montant de 10 350€.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT POUR L'ÉTUDE DE ZONAGE ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES POUR LE P.L.U.I.H

Dans le cadre du PLUi-H de la Communauté de communes Vie et Boulogne, l'ensemble des zonages d'assainissement des eaux usées des communes concernées doivent être mis en cohérence avec le développement urbain proposé. Cette étude de zonage est susceptible de bénéficier d'une subvention du Département au titre du programme d'intervention pour la planification des travaux d'assainissement à hauteur de 10% maximum du montant hors taxe de l'opération. Le coût de cette révision des zonages est estimé à 3 440.33 € HT (4 128.40 € TTC).

Le Conseil Municipal sollicite une subvention du Département à hauteur de 344 €.

RÉVISION DU RÈGLEMENT ET DES TARIFS DE LA SALLE « LES SARMENTS D'OR »

Le Conseil Municipal adopte de nouveaux tarifs pour la location de la salle « Les Sarments d'Or » comme suit et modifie le règlement de location en conséquence.

	ASSOCIATIONS		PARTICULIERS		PROFESSIONNELS
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune	
Petite salle Bar y compris chauffage et climatisation			80 € <i>24 €</i>		
Grande salle + Petite salle Bar y compris chauffage et climatisation			150 € <i>45 €</i>		
Grande salle + Petite salle Bar + Office y compris chauffage et climatisation	50 €		180 € <i>54 €</i>	600 € y compris régie <i>180 €</i>	1 250 € avec obligation de prendre la totalité <i>375 €</i>
Option pour Petite salle Bar Armoire chauffante			20 € <i>6 €</i>		
Régie Sono/Lumière/Vidéo			40 € <i>12 €</i>		
Caution pour la Salle	1 000 €		1 000 €	1 500 €	1 500 €
Caution pour la Régie	500 €		500 €		
Caution pour le Ménage	150 €		150 €	150 €	150 €

Tout inclus, y compris scène et loge

Montant des arrhes : 30% du prix, versés à la signature de la convention de réservation.

DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

Le Conseil Municipal sollicite une subvention du fonds européen LEADER dans le cadre de sa Fiche Action 1 « Rénovation énergétique du patrimoine communal et intercommunal et sensibilisation des usagers des services publics » pour les travaux de réhabilitation de la Salle « Les Sarments d'Or ». Cette subvention pourrait s'élever à 30 000€.

LOYER DE LA SUPERETTE

Le Conseil Municipal renouvelle l'aide accordée à Madame DUVAL concernant le montant du loyer de la supérette à hauteur de 100 € par mois. Cette aide prendra effet à compter du 1^{er} mars 2019 et est valable 1 an.

A FALLERON, le 13 février 2019

Le Maire,
Gérard TENAUD



Affiché le 14/02/19